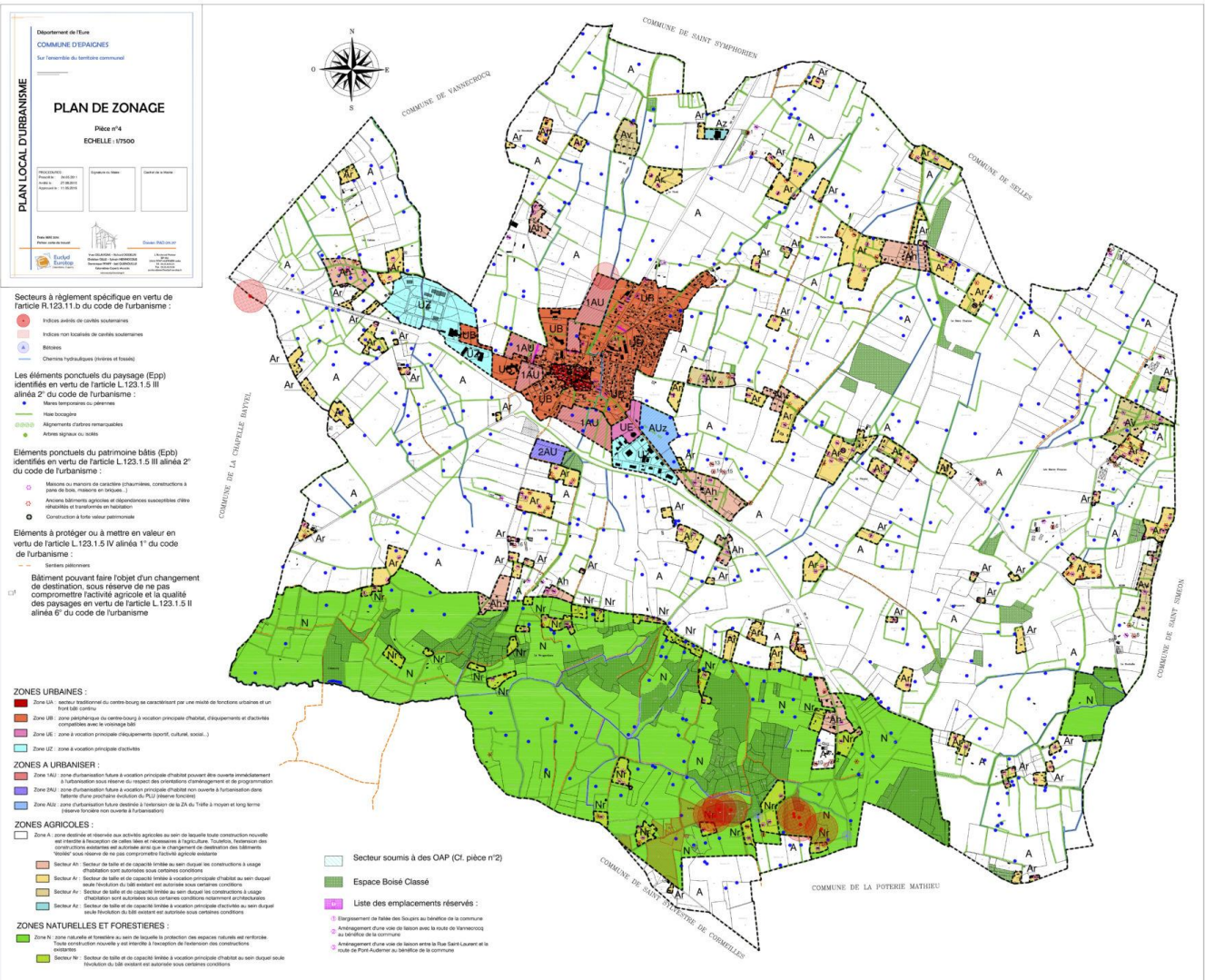
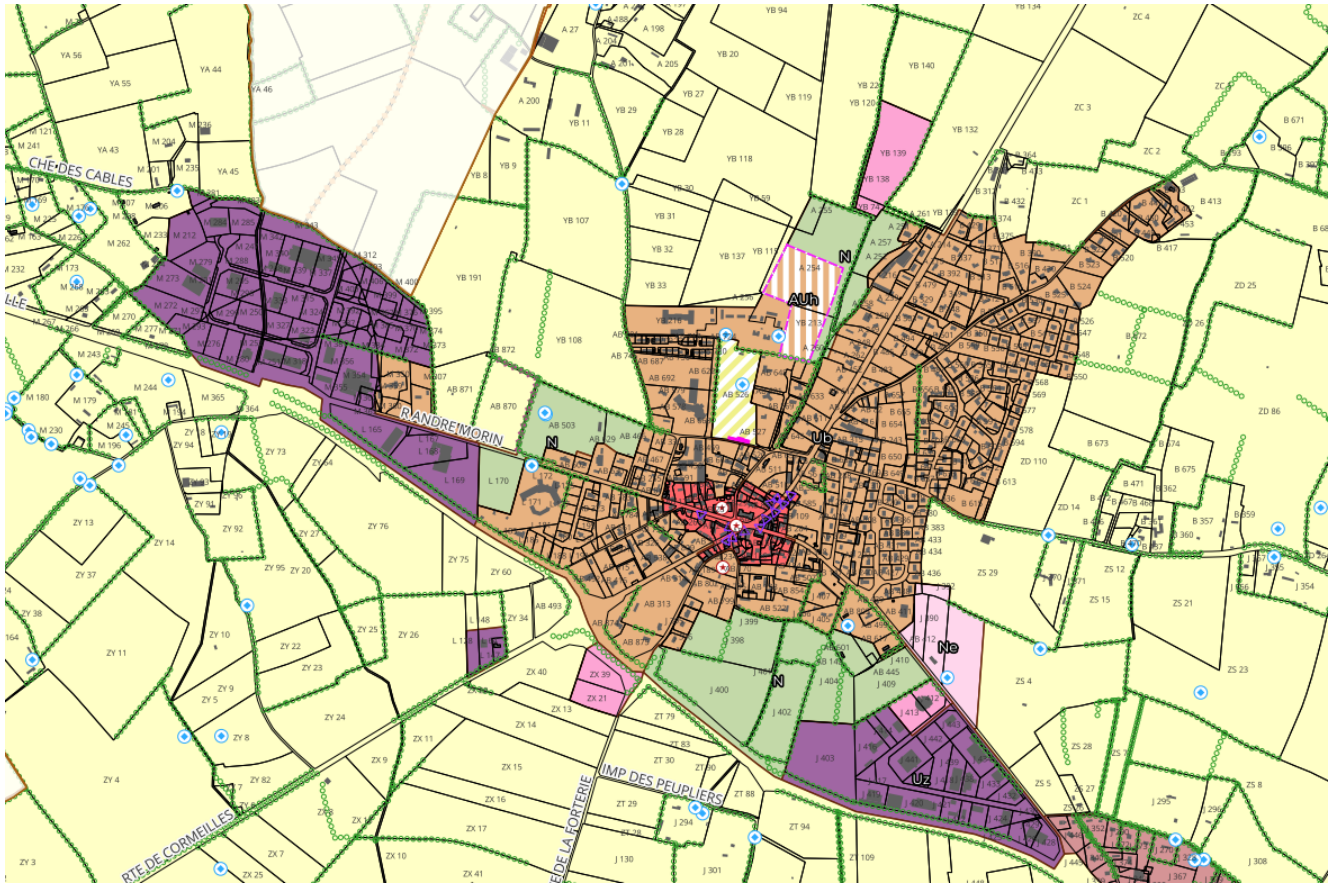


1 - Ancien PLU 2016 plan de zonage, classement 1AU



Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat pouvant être ouverte immédiatement à l'urbanisation

2 - Nouveau PLUi 2026, classement AP



3 - Légende du zonage 2026

HABILLAGE

-  Bâti
-  Limite parcellaire
-  Limite communale

ZONAGE

-  Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
-  Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
-  Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
-  Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
-  Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
-  AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
-  A : zone agricole
-  Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
-  Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
-  N : zone naturelle
-  Nj : secteur naturel de jardin
-  Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
-  Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

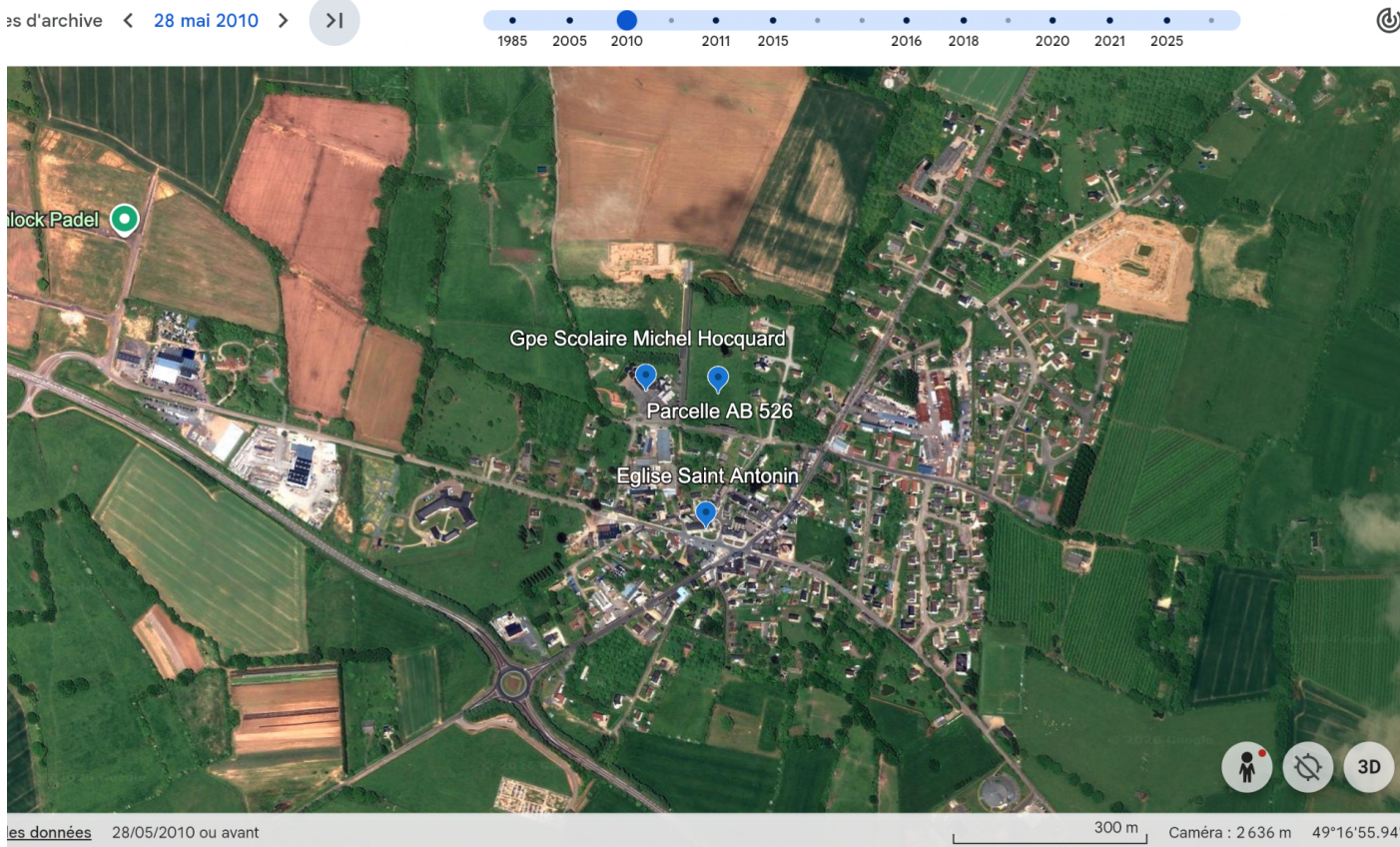
PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

-  Mare (L.151-23 CU)
-  Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
-  Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
-  Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
-  Rues et sentiers piétonniers / cyclables à créer (L.151-38 CU)
-  Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
-  Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
-  Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

4- photographie de la parcelle en 2026



5 - plan de situation de la parcelle 2010



6 - plan de situation de la parcelle 2025

